



## Enquête au point mort

Par **fricero**, le **07/07/2019** à **21:26**

Bonsoir,

A la suite d'une usurpation de mon adresse IP il y a 3 ans, j'ai déposé plainte avec CPC

Un délinquant utilisait mon IP pour importuner une personne sur internet

Je suis donc victime colatérale

A l'époque, j'avais été perquisitionné par un service Cybercriminalité de la police qui a conservé mon matériel informatique 4 mois avant de tout me rendre

J'ai vu un juge d'instruction avec mon avocat et versé 1 500 € de consignation en... 2016

Depuis 3 ans, mon dossier est vide

Et on nous interdit l'accès au dossier de la victime principale ne sachant même pas s'il a lui même un juge d'instruction ou s'il a juste fait une plainte simple

Il ne se passe rien depuis 3 ans et mon avocat n'a pas l'air de savoir quoi faire

En tant que victime, quel recours j'ai pour savoir pourquoi ça n'avance pas depuis 3 ans et savoir si il y a vraiment une enquête ?

D'avance merci

Par **fricero**, le **09/07/2019** à **21:40**

Bonsoir,

Personne n'a eu le cas ?

Vous êtes victime et votre dossier est vide et il ne se passe rien pendant des années

Qu'a fait votre avocat auprès du Juge d'Instruction ou autre ?

Je vois que le mien cale techniquement

D'avance merci

Par **tomrif**, le **10/07/2019** à **07:18**

bonjour,

il est possible de faire une demande d'actes, de saisir la chambre de l'instruction après un mois sans action du juge d'instruction. maintenant, pour savoir quoi demander, il faudrait avoir la copie du dossier.

Par **fricero**, le **16/07/2019** à **11:01**

Merci

Sous pression, mon avocat a fait des recherches

Apparemment c'est l'article 90-1 du CPP

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000032654236&cidTexte=LEGI>

Le délit que je subis figure au livre II du CP

"le juge d'instruction avise tous les six mois la partie civile de l'état d'avancement de l'information."

Je peux vous dire que ce juge d'instruction, en 2 ans, ne m'a jamais informé

Un courrier part

On verra ce qu'il nous répond

Cdl

Par **tomrif**, le **16/07/2019** à **13:10**

bonjour,

si votre avocat consulte régulièrement le dossier et que rien ne bouge, cela ne va pas changer grand chose que le juge d'instruction vous dise la même chose.

Par **fricero**, le **16/07/2019** à **13:22**

Je comprends

J'ai un dossier vide depuis 4 ans : c'est insupportable

Alors qu'il s'agit d'une usurpation d'IP et d'adresses mail avec une commission rogatoire à un service de Cybercriminalité de la Police Nationale

Un français usurpe un français sur le réseau français et personne ne le retrouve

Le PDG d'Orange : " Stéphane Richard rappelle que "95% des enquêtes sont résolues grâce aux traces numériques[i]".

<https://www.universfreebox.com/article/43769/Orange-collecte-des-donnees-personnelles-mais-ne-les-utilise-pratiquement-pas-selon-Stephane-Richard>

Mon usurpateur a laissé des traces sur une dizaine de sites et une vingtaine de mails

Ca la fera remettre le nez dans le dossier et de comprendre pourquoi ça bloque depuis 4 ans

Peut être aussi confier le dossier à des policiers plus forts techniquement

Je ne lâche pas, cette perquisition et la saisie pendant 4 mois de mon matériel informatique, je l'ai toujours en travers de la gorge